

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 17 janvier 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2022
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2022
6. Comptes à payer du mois (795 798.78\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Avis de motion règlement #287-2023 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
10. Achat d'un terrain # 4 593 569 Cadastre du Québec
11. Radiation de factures # CFR2100236 (131.58\$) et #CFR2200010 (393.21\$)
12. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
13. Résolution pour autoriser l'ADL a déposé un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi »
14. Résolution de nomination des membres et de la rémunération du CCU (20.00\$/heure)
15. Suivi des travaux du Complexe multifonctionnel
16. Prochaines réunions du conseil du mois de février au 6, rue des Rapides
17. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
18. Clôture et levée de l'assemblée 20H30

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (2).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2022;

02-01-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2022;

03-01-2023

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque C2200844 à C2300043. La séquence des chèques en ligne de L2200109 à L2300003.

Total des factures	92 793,57\$
Total des paiements directs	629 150.02\$
Total des salaires	73 855.19\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	795 798.78\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 17 janvier 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #287-2023 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

05-01-2023

9. Avis de motion et présentation du règlement #287-2023 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur David Gervais dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 287-2023 intitulé : Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

10. ACHAT DU TERRAIN # 4 593 569 CADASTRE DU QUÉBEC;

10. Achat du terrain # 4 593 569 Cadastre du Québec.

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

11. RADIATION DE FACTURES #CFR2100236 (131.58\$) ET #CFR2200010 (393.21\$);

06-01-2023

11. Radiation de factures #CFR2100236 (131.58\$) et #CFR2200010 (393.21\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE RADIÉ les factures suivantes;
CFR2100236 pour un montant de 131.58 \$
CFR2200010 pour un montant de 393.21 \$

12. RÉOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

07-01-2023

12. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2023;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	2 000.00 \$	
Club Preissac d'Art en Or	3 000.00 \$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	1 500.00 \$	
Comité des loisirs	1 000.00 \$	
École St-Paul de Preissac	2 000.00 \$	
Journal Alliance de Preissac	16 000.00 \$	+ 600.00 \$/mois (publicité)
Biblio Preissac	3 150.00 \$	
Club des jeunes	1 000.00 \$	
Fabrique paroisse de St-Raphaël	650.00 \$	
L'accueil d'Amos	200.00 \$	
Fondation Brousseau-Dargie	200.00 \$	

13. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSER UN PROJET DANS LE VOLET « FONDS CULTUREL DE LA MRC ABITIBI »;

08-01-2023

13. Résolution pour autoriser l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer un projet dans le volet « Fonds culturel de la MRC Abitibi.

14. RÉSOLUTION DE NOMINATION DES MEMBRES ET DE LA RÉMUNÉRATION DU CCU (20.00\$/HEURE);

09-01-2023

14. Résolution de nomination des membres et de la rémunération du CCU (20.00\$/heure).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames Françoise Raby
 Casandra Couture
 Amélie Massé

Messieurs Claude Ménard
 Gilbert Dubuc
 Robert Brassard
 Bertrand Bolduc
 Benoit Plourde

DE FIXER la rémunération à 20.00 \$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

15. SUIVI SUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL AGNICO-EAGLE;

15. Suivi sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

16. PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL DU MOIS DE FÉVRIER AU 6, RUE DES RAPIDES;

16. Prochaines réunions du conseil du mois février au 6, rue des Rapides.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe les citoyens présents que les prochaines séances du conseil se feront à la salle habituelle, sis au 6, rue des Rapides.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

17. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Achat du terrain # 4 593 569
- Déplacement des réunions du conseil

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

10-01-2023

18. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 février 2023 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2023
5. Comptes à payer du mois (1 027 386.90\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Adoption du règlement #287-2023 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
9. Avis de motion et présentation du projet du règlement #288-2023 relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac
10. Inscription au congrès FQM des maires à Québec du 28 au 30 septembre 2023
11. Inscription au congrès de la COMBEQ à Rimouski du 19 au 22 avril 2023
12. Inscription au congrès de l'ADMQ à Québec du 14 au 16 juin 2023
13. Inscription au congrès des chefs pompiers (ACSIQ)
14. Inscription au colloque des ADL à Sherbrooke du 26 au 29 septembre 2023
15. Renouvellement des baux de gravières (654\$ pour deux)
16. Soumission pour réparer la carrosserie du F-150 avant le lettrage (2 864.30\$)
17. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux
18. Autorisation de signature de l'entente de délégation de gestion du ministère des ressources naturelles et des forêts
19. Autorisation de destruction de documents (comptes payables, etc.)
20. Évaluation des postes de travail du personnel
21. Aménagement d'une salle de toilette au local du 707 (budget de 3 000\$)
22. Dépôt du document « Rapport de dépenses de plus de 2 000\$ qui totalisent plus de 25 000\$)
23. Proposition pour l'entretien des chemins d'été 2023 (50 356.18\$)
24. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive, le 13 mars 2023
25. Location du stationnement du Flamingo
26. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local
27. Soumission pour 2 conteneurs (5 200\$ plus taxes)
28. Soumission pour changer les tubes fluorescents au garage municipale (9 500\$ plus taxes applicables)
29. Entente avec la fabrique pour prolonger le contrat de location de mars à juin 2023
30. Affectation d'un montant pour le Fonds élection (4 000.00\$)
31. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel
32. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
33. Clôture et levée de l'assemblée 20H49

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (2).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

11-02-2023

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 17 JANVIER 2023;

12-02-2023

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 17 janvier 2023 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

13-02-2023

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2023 portant la séquence de chèque **C2200872 à C2200873 et C2300044 à C2300116. La séquence des chèques en ligne de L2300004 à L2300013.**

Total des factures	924 199.24\$
Total des paiements directs	81 781.94\$
Total des salaires	21 405.72\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	1 027 386.90\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 février 2023.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT #287-2023 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

14-02-2023

8. Adoption du règlement #287-2023 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 287-2023 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 17 janvier 2023
- Présentation du projet de règlement : 17 janvier 2023
- Adoption du règlement : 14 février 2023
- Publication du règlement : 20 février 2023
- Entrée en vigueur : 20 février 2023

9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT #288-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

15-02-2023

9. Avis de motion et présentation du projet du règlement #288-2023 relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac.

Le conseiller, monsieur David Gervais dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 288-2023 intitulé : Règlement relatif à la démolition d'immeuble dans la municipalité de Preissac.

10. INSCRIPTION AU CONGRÈS FQM DES MAIRES À QUÉBEC DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2023;

16-02-2023

10. Inscription au congrès FQM des maires à Québec du 28 au 30 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires qui se tiendra le du 28 au 30 septembre 2023. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'élu.

11. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ À RIMOUSKI DU 19 AU 22 AVRIL 2023;

17-02-2023

11. Inscription au congrès de la COMBEQ à Rimouski du 19 au 22 avril 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 19 au 22 avril 2023 à Rimouski. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ À QUÉBEC DU 14 AU 16 JUIN 2023;

18-02-2023

12. Inscription au congrès de l'ADMQ à Québec du 14 au 16 juin 2023.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 au 16 juin 2023 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

13. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

19-02-2023

13. Inscription au congrès des chefs pompiers (ACISQ).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION AU COLLOQUE ADL À SHERBROOKE DU 26 AU 29 SEPTEMBRE 2023;

20-02-2023

14. Inscription au colloque ADL à Sherbrooke du 26 au 29 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER les agentes de développement à participer au colloque de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) qui se tiendra du 26 au 29 septembre 2023 à Sherbrooke. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

15. RENOUVELLEMENT DES BAUX DE GRAVIÈRES (654\$ POUR DEUX);

21-02-2023

15. Renouvellement des baux de gravières (654\$ pour deux).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 654.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées au chemin des Noisetiers soit le BNE 7937 et BNE 48399.

16. SOUMISSION POUR RÉPARER LA CARROSSERIE DU F-150 AVANT LE LETTRAGE (2 864.30\$);

22-02-2023

16. Soumission pour réparer la carrosserie du F-150 avant le lettrage (2 864.30\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission pour la réparation de la carrosserie du F-150 au montant de 2 861.30\$.

17. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

23-02-2023

17. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé au travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient entraîner des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS;

24-02-2023

18. Autorisation de signature de l'Entente de délégation de gestion du ministère des ressources naturelles et des forêts.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à signer l'entente de délégation de gestion du ministère des Ressources naturelles et des forêts.

19. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS (COMPTES PAYABLES, ETC.);

25-02-2023

19. Autorisation de destruction de documents (comptes payables, etc.).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, M. Gérard Pétrin à procéder à la destruction des documents municipaux suivants :

Paie par banque	2012 et 2014
Confirmation de taxes	2012 et 2014
Dépôts	2014
Feuilles de temps	2014
Paie (section 1)	2013
Comptes payables	2005 à septembre 2015
Rapports budgétaires	2012 et 2013
Rapports de vérification et autres	2005
Taxation annuelle	2013

20. ÉVALUATION DES POSTES DE TRAVAIL DU PERSONNEL;

20. Évaluation des postes de travail du personnel.

La mutuelle de prévention de la municipalité de Preissac, lors de leur dernière visite, ont recommandé de faire une évaluation des postes de travail de chacun des employés. La visite de l'ergonome a dressé un rapport de son évaluation et ses recommandations.

21. AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE TOILETTE AU LOCAL DU 707 (BUDGET DE 3 000\$);

26-02-2023

21. Aménagement d'une salle de toilette au local du 707 (budget de 3 000\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 3 000.00\$ pour l'aménagement d'une salle de toilette au local du 707.

22. DÉPÔT DU DOCUMENT « RAPPORT DE DÉPENSES DE PLUS DE 2 000\$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000\$ »;

22. Dépôt du document « Rapport de dépenses de plus de 2 000\$ qui totalisent plus de 25 000\$ ».

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le document « Rapport de dépenses de plus de 2 000.00 \$ qui totalisent plus de 25 000.00 \$ ».

23. PROPOSITION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ (50 356.18\$);

27-02-2023

23. Proposition pour l'entretien des chemins d'été (50 356.18\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans sa proposition au montant de 50 356.18\$ incluant les taxes.

24. PROPOSITION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE, LE 13 MARS 2023;

28-02-2023

24. Proposition de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive, le 13 mars 2023.

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**.

25. LOCATION DU STATIONNEMENT FLAMINGO;

29-02-2023

25. Location du stationnement Flamingo.

ATTENDU QUE les remorques à bateaux et camions manquent de place dans le secteur Tancred à proximité du débarcadère pour se stationner et que le propriétaire offre son stationnement devant le « Flamingo »;

ATTENDU QUE la municipalité a convenu d'un prix mensuel de 600.00 \$ / mois pour 4 mois (15 mai, juin, juillet, août et 15 septembre 2023) et des frais d'utilisation de l'électricité de 140.00 \$ par mois (4);

ATTENDU QUE la municipalité fournira un certificat d'assurances responsabilité civil qui dégagera le propriétaire réclamations qui pourraient être faites;

ATTENDU QUE la présente résolution à la même force légale qu'un contrat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de louer le stationnement du « Flamingo » situé au 185, avenue du Lac pour une période 4 mois au montant de 2 960.00 \$. Propriété de 9215-0168 Québec Inc. a/s de monsieur Mario Daigle résident au 6, chemin des Villageois, Preissac.

26. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

30-02-2023

26. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 77 125,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

27. SOUMISSION POUR 2 CONTENEURS (5 200\$ PLUS TAXES);

31-02-2023

27. Soumission pour 2 conteneurs (5 200\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 conteneurs excluant le transport au montant de 5 200.00\$ plus taxes applicables.

28. SOUMISSION POUR CHANGER LES TUBES FLUORESCENTS AU GARAGE MUNICIPALE (9 500\$ PLUS TAXES APPLICABLES);

32-02-2023

28. Soumission pour changer les tubes fluorescents au garage municipale (9 500\$ plus taxes applicables).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Boilard électrique » pour changer les tubes fluorescents au garage municipale au montant de 9 500.00\$ plus les taxes applicables et de financer cette dépense avec le surplus non-affecté.

29. ENTENTE AVEC LA FABRIQUE POUR PROLONGER LE CONTRAT DE LOCATION DE MARS À JUIN;

33-02-2023

29. Entente avec la Fabrique pour prolonger le contrat de location de mars à juin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER la prolongation de l'entente avec la Fabrique de mars à juin 2023 et cela aux mêmes conditions.

30. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (4 000.00\$);

34-02-2023

30. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000.00\$).

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus

élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000.00 \$ pour l'exercice financier 2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

31. SUIVI DOSSIER DU COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL;

31. Suivi dossier du Complexe multifonctionnel.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur la construction du Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

32. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com.

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Location Flamingo
- Information financière sur les contrats octroyés de plus de 25 000.00 \$

33. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

35-02-2023

33. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h49.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER